

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-3595

présenté par  
Mme Melchior

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	150 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	150 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	150 000	150 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter de 150 000€ le budget alloué à l'Office Français de la Biodiversité à travers l'augmentation du programme Paysages, eau et biodiversité.

Créé en 2020, l'OFB contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité, ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le changement climatique.

Dans ses missions, l'OFB finance l'éducation à l'environnement, au dehors et au contact de la nature, de manière directe, en ayant sous sa responsabilité la gestion des aires éducatives ou de manière indirecte en finançant par exemple La Fabrique des Communs pédagogiques.

La Fabrique des Communs Pédagogiques est une association qui œuvre pour permettre la mise en action de communautés qui soutiennent les transitions éducatives et environnementales. Elle soutient notamment les initiatives des enseignants souhaitant s'engager dans la pratique de la classe

dehors en mobilisant des communautés et en mettant à disposition des ressources libres de droits et toute action permettant de faciliter la généralisation de l'apprentissage hors les murs.

L'éducation à l'environnement, au contact de la nature, ou la pratique de la classe dehors, constituent des leviers essentiels pour relever les défis de la crise écologique, du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. C'est en effet en transmettant à chacun dès le plus jeune âge, les connaissances, les valeurs pour une considération du vivant et les usages durables de la nature que nos concitoyens peuvent changer leurs comportements individuels et participer activement à la vie de la cité.

La pratique de la classe dehors, portée notamment par l'association de la Fabrique des Communs pédagogiques, constitue une formidable opportunité pour reconnecter les enfants avec la nature et avec leur territoire, leur transmettre les enjeux liés à la protection de la biodiversité et est aussi une réponse à la surexposition aux écrans ainsi qu'aux problématiques de santé mentale de la jeunesse.

Pour toutes ces raisons, cet amendement vise à augmenter le budget de l'Office Français de la Biodiversité afin de lui permettre notamment de mieux financer La Fabrique des Communs pédagogiques.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 150 000, en AE et en CP, le programme « Paysages, eau et biodiversité »
- il prélève de 150 000, en AE et CP, le programme « Énergie, climat et après-mines ».

La baisse de crédits sur ce programme résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. L'auteur de l'amendement plaide pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres programmes de la mission.